

LES AUTEURS DE LA GUERRE

(Suite. — Voir nos numéros des 30 octobre, 6, 20, 27 novembre et 4 décembre.)

Quelques Comparses

LE SIEUR VOLTERRA

Il y avait à Tunis en 1877 un Juif originaire de Livourne et nommé Volterra. Ce Volterra avait été et était encore un peu courtier, et son courtage avait déjà ruiné jusqu'à la faille une foule de négociants de la Régence qui avaient eu l'imprudence de lui confier de la marchandise.

Dépossédé de sa femme par M. Roustan, qui l'accaparait presque absolument, le prétendu général Elias Mussali s'adressa au courtier Volterra pour lui trouver de la consolation ailleurs.

Elias Mussali était déjà à ce moment redevenu sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, par la protection de M. Roustan, son associé (côté des dames). C'était donc un homme fort puissant, qu'il ne fallait point traiter comme le premier venu. Volterra fit avec lui une opération de courtage comme on n'en fait point d'ordinaire dans le monde du négoce : il céda à Elias Mussali sa propre femme, M^{me} Volterra. C'est de ce jour que le palais du Consulat français à Tunis fut hanté par une sorte de ménage à cinq, composé de M^{me} Elias Mussali, M. Roustan, le prétendu général Elias, M^{me} Volterra et le courtier Volterra. Oncques on ne vit pareille promiscuité ailleurs que dans les voitures de salimbanques forains.

Ainsi protégé par le sous-directeur au Ministère des affaires étrangères et, par ricochet, par le consul de France, Volterra n'en resta pas moins courtier en marchandises, mais il agrandit le cercle de ses affaires et opéra dès lors un peu plus en grand.

Au nombre de ses opérations les mieux réussies on cite la suivante :

Volterra se mit, un beau jour, à introduire dans la Régence de la fausse monnaie, qu'il faisait battre en Suisse, puis apporter à Tunis dans des sacs fermés qui étaient transmis par la voie de Bône. Mais voilà que le gouvernement tunisien découvre le pot aux roses. Volterra va être pendu ! pensez-vous... Oh non ! Pour qui prenez-vous donc Elias Mussali, son ami ? Volterra ne fut même pas inquiété. On se rabattit sur un petit employé de la Compagnie Valéry qui avait eu le tort de transmettre, sans connaître leur contenu, les sacs de fausse monnaie.

Vous comprenez bien qu'on ne pouvait officiellement laisser innocenter un financier de cette force. A peine le traité de Kasr-el-Saïd signé par le Bey Mohamed-es-Sadock, M. Roustan, devenu premier ministre de la Régence, fit appel aux lumières de Volterra. Il commença par l'envoyer en France avec la Mission tunisienne dont faisaient partie Mustapha-ben-Ismaïl et Elias Mussali. Dans cette Mission Volterra remplissait les fonctions de trésorier. Il était chargé de tenir la caisse. Cela va de soi. Puis, revenu à Tunis, Volterra fut nommé par M. Roustan directeur de la Monnaie tunisienne.

C'est depuis cette époque qu'on a vu les marchands de Tunis reprendre l'habitude de peser la monnaie avant de la recevoir.

N'est-ce pas édifiant !

LE SIEUR TRAVERSO

M^{me} Elias Mussali a un frère, qui est, par conséquent, le beau-frère... de la main gauche de M. Roustan.

Ce personnage se nomme Traverso.

Or Traverso a joué, lui aussi, son petit rôle diplomatique et financier, financier surtout, dans les affaires tunisiennes.

Voici comme :

Mohamed-es-Sadock a deux frères : Ali-Bey et Taïeb-Bey.

Ali-Bey est le général tunisien qui, au début de notre incursion dans le pays, accusait, à tort ou à raison, les soldats du général français Logerot d'avoir massacré des femmes et des enfants. C'est un musulman fanatique, qui n'aime point la France, quoique depuis lors l'Agence Havas et le ministre Ferry aient chanté tour à tour ses louanges.

Taïeb-Bey, le second frère de Mohamed-es-Sadock, était, au contraire, un personnage beaucoup plus ouvert aux idées européennes et faisant élever ses enfants à la française.

Or l'idée vint, un jour, à M. Roustan ou à son entourage de détrôner Mohamed-es-Sadock, qui n'était point assez docile, et de le remplacer par Taïeb-Bey.

On fit des ouvertures audit Taïeb. Il refusa.

On insista. Il refusa encore.

Enfin M. Roustan lui-même, après lui avoir d'abord envoyé sa photographie, lui fit une visite personnelle, et on assura à ce moment dans Tunis que Taïeb-Bey n'avait plus pu résister aux propositions qui lui étaient faites.

C'est ici qu'intervient Traverso.

On était dans les premiers jours de mai 1881. Le frère de M^{me} Elias Mussali se rendit à la Marsa, dans la maison de Taïeb-Bey, et, reçu par ce dernier, il présenta à brûle-pourpoint à sa signature un bon de 1,500 mille francs à toucher par la maîtresse de M. Roustan le jour où Taïeb monterait sur le trône de la Régence.

Révolté de tant d'impudence, Taïeb refusa sèchement et congédia le Traverso.

Mal lui en a pris :

D'abord il ne fut pas le souverain de la Tunisie. On s'arrangea avec Mohamed-es-Sadock, qui devint plus docile et signa le traité de Kasr-el-Saïd, sous les revolvers du général Bréart.

Et puis aujourd'hui, M. Roustan étant premier ministre, Taïeb-Bey se trouve privé même de sa part de dotation affectée à la famille régnante.

Voilà ce que c'est d'avoir refusé 1,500 mille francs à Traverso et à sa puissante sœur.

Au reste, il paraît que c'est assez l'habitude dans cette famille de se faire signer ainsi de petits billets qui doivent porter intérêt... et capital dans un temps donné.

On cite, en effet, cet autre trait, qui a bien aussi son éloquence :

A l'époque de sa disgrâce, un des prédécesseurs de Mustapha-ben-Ismaïl, Sidi-Mustapha-Khasnadar, aurait signé au profit d'Elias-Mussali une obligation dans l'étrange forme que voici :

Quand je serai premier ministre de S. A. le Bey de Tunis, je paierai à Mussali la somme de.....

Eh ! bien ! Mustapha-Khasnadar, qui avait dû quitter le pouvoir en 1873 devant les curieuses découvertes qu'avait

faites la Commission financière nommée par la France, l'Angleterre et l'Italie, Mustapha-Khasnadar, dis-je, est redevenu « premier ministre de S. A. le Bey de Tunis, » comme le qualifiait la petite obligation ci-dessus. Oui, M. Roustan a exigé dernièrement le renvoi de Mustapha-ben-Ismaïl, que pourtant il venait de faire nommer grand-croix de la Légion d'honneur, et a fait rappeler le signataire du billet à ordre à Mussali.

Chose curieuse : A peine Mustapha-Khasnadar était-il rentré au pouvoir, Mussali devenait tout à coup porteur de 25 millions de valeurs tunisiennes.

Et, de plus, on pouvait lire dans le numéro du 13 septembre 1881 de Paris, journal opportuniste, la note que voici :

RÉFORME FINANCIÈRE EN TUNISIE.

Nous croyons savoir que la réorganisation financière en Tunisie est en bonne voie. On se souvient que, selon M. Roustan, une des premières mesures à prendre serait de désintéresser les porteurs étrangers de titres tunisiens, afin de réserver à la France seule le contrôle des finances, qu'elle a partagé jusqu'ici avec l'Angleterre et l'Italie.

Désintéresser les porteurs étrangers de titres tunisiens... Hé hé !... Ne pas oublier que Mussali est maintenant un porteur étranger de titres tunisiens.

Il faudrait qu'ainsi la France lui rembourse ses 25 millions.

Elle lui doit bien cela, l'ayant déjà nommé commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

ABEL DUCANGE.

J'ai reçu, ces temps derniers, de nombreux documents inédits sur l'affaire de l'Enfida et sur l'inventeur du Haras de Sidi-Tabet.

Tout cela est absolument intéressant, et je compte, aussitôt que certaines pièces auront été traduites, pouvoir compléter ici l'historique abracadabrant de ces deux épopées et de leurs héros.

A. D.

Fusillez-moi l'INTRANSIGEANT !



En 1878, le journal la France nouvelle ayant insinué qu'un sénateur qui pouvait bien être Challemeil-Lacour aurait, certain soir, triché au jeu, ledit Challemeil-Lacour s'empressa d'envoyer du papier timbré à la France nouvelle, de faire appel à la façon de avocassière de son digne ami Gambetta, qui descendit pour cela de son fauteuil de président de la Chambre, et de faire condamner le journal à 10.000 francs de dommages-intérêts par un Tribunal bien... disposé.

C'était un de ces procès dans lesquels la preuve des faits n'est pas admise par la loi.

Ces temps derniers, le journal l'Intransigeant ayant dit que le même Challemeil-Lacour aurait publié, il y a quelques années, dans la République française des articles tendant à faire baisser les fonds tunisiens, le Challemeil-Lacour déjà nommé s'est empressé d'envoyer du papier timbré à l'Intransigeant et de lui demander, non 10.000 francs de dommages, comme à la France nouvelle, mais bien 20.000 francs.

Là encore il s'agit d'un de ces procès dans lesquels la preuve des faits n'est point admise par la loi.

Or Challemeil-Lacour, si ardent à défendre ce qu'il appelle sans doute « son honneur et sa considération » quand la preuve des imputations n'est point admise, est moins susceptible, moins crâne et moins prompt à l'indignation quand la preuve peut être faite.

Un exemple entre plusieurs : En 1880, la Comédie politique publiait sur Challemeil-Lacour, alors ambassadeur à Berne, une série d'articles montrant à nu la gradinerie personnelle de ce diplomate d'occasion et les scélératesses de ses ascendants.

Chacun de ces articles, au fur et à mesure qu'il paraissait, était expédié sous pli chargé, soit par le fait de l'administration de la Comédie politique, soit par le fait des amis de ce journal, non-seulement à Challemeil-Lacour, mais encore à Gambetta, mais encore à Freycinet, alors ministre des affaires étrangères, mais encore à tout le corps diplomatique.

La presse tout entière répétait et reproduisait les articles de la Comédie politique, qui eurent un écho jusque dans le Parlement anglais, où ils furent commentés par le député O'Donnell.

Challemeil-Lacour n'ignora donc pas les articles dans lesquels son indignité était révélée et établie au grand jour et où il était représenté comme le digne continuateur d'une famille de scélérats.

Mais il s'agissait d'un procès dans lequel la preuve eût été forcément admise : Challemeil-Lacour resta coi et silencieux, malgré tous les défis de poursuivre que lui adressait l'auteur des articles.

La Comédie politique ne s'en tint pas là : désireuse de pousser l'ex-ambassadeur de Berne, devenu l'ambassadeur de

Londres, jusque dans ses derniers retranchements, elle fit réunir en brochure les exploits de ce fils de scélérats, scélérat lui-même, et de toute sa noble famille.

Voici les énoncés des chapitres de cette brochure (1), bourrée de pièces officielles ou authentiques :

Préface. — Les Patrons de Challemeil-Lacour. — Challemeil-Lacour et la liberté individuelle. — Les marchés Challemeil-Lacour. — Fusillez-moi tous ces gens-là ! — Challemeil-Lacour et les frères de Caluire. — La filiation de Challemeil-Lacour : Challemeil-Lacour, (Jean-Guillaume), aïeul de l'ambassadeur. — Challemeil-Lacour dit Bocoux, grand-père de l'ambassadeur. — Challemeil-Lacour (François), grand-oncle de l'ambassadeur. — Challemeil-Lacour (Armand-Fidèle-Constant), père de l'ambassadeur. — Conclusion.

Et cette conclusion se terminait ainsi :

J'ai lancé à Challemeil-Lacour tous les défis imaginables et possibles : il ne les a pas relevés.

Ces défis, je les lui adresse encore.

Voyons, citoyen ambassadeur, les journaux que vous inspirez ont prétendu que les articles de la Comédie politique — lesquels articles forment le fond de cette brochure — n'étaient que des calomnies... Venez établir par un débat public devant les tribunaux que vos journaux ont eu raison !

Venez prouver que votre aïeul Jean-Guillaume ne fut pas un malfaiteur plusieurs fois condamné comme tel !

Venez prouver que votre grand-père Fortuné et votre grand-oncle François, après une foule de méfaits de second ordre, ne finirent pas par être condamnés pour faux aux travaux forcés et ne subirent pas sur la place publique la flétrissure de la marque au fer rouge !

Venez prouver que votre père Armand-Fidèle-Constant ne fut pas un assassin et un failli non réhabilité.

Venez prouver enfin que vous-même, citoyen ambassadeur, ne vous êtes pas montré en toutes circonstances le digne héritier de pareils bandits !

Je vous attends, citoyen ambassadeur !

Je vous attends au milieu de véritables angoisses patriotiques, car, malgré que la France soit en République, je n'oublie pas que la France est mon pays, et je me prends à songer qu'un débat public et solennel, vous achevant comme diplomate et comme homme d'Etat, délivrerait mon pays de la honte d'être représenté par un homme tel que vous auprès d'une grande nation telle que l'Angleterre.

Allons, citoyen ambassadeur, un peu de cette cranerie dont vous faites preuve, l'an dernier, vis-à-vis de la France nouvelle !

Encore une fois, je vous attends !

VIDELICET.

Or Videlicet et la Comédie politique attendent encore... Jusqu'à présent Challemeil-Lacour n'a pas bronché.

Vous comprenez, il ne s'agit ni de tricherie au jeu, ni d'articles financiers dans la République française. Il s'agit de l'indignité absolue d'un membre du corps diplomatique, et la preuve est admise par la loi.

Voilà le hic !

Eh bien ! tentons un dernier effort.

Voyons, citoyen ambassadeur, quand vous déciderez-vous à poursuivre et à provoquer un débat solennel ?

En 1871, vous disiez des mobiles de la Gironde : « Fusillez-moi tous ces gens-là ! »

En 1878, vous disiez : « Fusillez-moi la France nouvelle ! »

En 1881, vous dites : « Fusillez-moi l'Intransigeant ! »

Quand direz-vous : « Fusillez-moi la Comédie politique ! »

Je vous mets au défi de le dire... judiciairement !

Vous entendez bien, citoyen ambassadeur de Gambetta,

de Margue et de Rouvier, je vous mets au défi !...

Je... vous... mets... au... dé... fi !

A. PONET.

NOTRE SUPPLÉMENT N° 12

Les journaux républicains s'évertuent depuis quelque temps à populariser par l'image — et par l'image le plus souvent mensongère — ce qu'ils prétendent être les fastes de leurs trois Républiques.

Une contre-partie était nécessaire à ce travail de propagande d'une nature spéciale. Cette contre-partie, la Comédie politique va essayer de la mener à bien.

Nous publierons dorénavant deux Suppléments par mois :

L'un sera consacré à une revue satirique, par la plume et par la caricature, des principaux événements politiques du mois.

L'autre consistera dans la reproduction, avec texte à l'appui, d'un des tableaux consacrés par les grands maîtres, soit aux fastes de la Royauté en France, soit à l'Épopée impériale.

(1) SON EXCELLENCE CHALLEMEIL-LACOUR, ambassadeur de la République, brochure petit in-8° de 48 pages. — En vente, à Lyon, dans les bureaux de la Comédie politique. Un exemplaire : 25 centimes ; 30 centimes franco pour toute la France.